



Commune de La Neuveville



Commune mixte de Plateau de Diesse



Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 33 - Vendredi 15 septembre 2023

Les Infos du Municipal septembre 2023

ADMINISTRATION MUNICIPALE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Chères Neuvevilloises, Chers Neuvevillois,

Le Conseil municipal a mené une réflexion en vue d'adapter le fonctionnement de notre administration aux nouveaux défis que rencontrent les communes. Le Canton de Berne reporte sur elles de nombreuses obligations légales et leur impose une numérisation progressive selon des bases légales en vigueur depuis mars 2023.

De plus en plus de démarches administratives peuvent être effectuées en ligne par les administrés, qui se rendent moins souvent au siège de l'administration communale. Par contre, les situations plus complexes ou particulières doivent pouvoir être traitées lors d'un entretien de plus longue durée avec les collaborateurs concernés.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux besoins, le Conseil municipal a décidé de modifier l'organisation du travail de l'administration communale et les horaires d'ouverture de ses bureaux. La publication dans la feuille officielle locale des modifications légales pour l'adoption de sa décision n'a pas fait l'objet d'un recours et elles sont entrées en force de chose jugée.

Dès le 1^{er} septembre 2023, l'ouverture sans rendez-vous de nos bureaux sera maintenue le lundi, le mardi et le jeudi selon les horaires suivants :

Lundi	08h30-11h30	puis	13h45-16h15
Mardi	08h30-11h30	puis	13h45-16h15
Jeudi	08h30-11h30	puis	13h45-17h45

Les mercredis et les vendredis seront fermés au public et réservés au traitement des demandes adressées par voie numérique ainsi qu'à la réception du public sur rendez-vous. La prise de rendez-vous pourra se faire par courriel ou par téléphone, les jours d'ouverture au public, à savoir les lundis, mardis et jeudis.

Le numéro de téléphone central de l'administration est le 032 752 10 00. Sinon, vous trouverez aisément les coordonnées des services communaux sur le site Internet de la Commune de La Neuveville : www.laneuveville.ch, en cliquant sur "Administration" et ensuite sur "Services communaux". Il est aussi possible d'y accéder grâce au lien suivant : <https://www.laneuveville.ch/aemter>.

Nous vous remercions du bon accueil que vous voudrez bien réserver à cette nouvelle organisation.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérants : Vez Daniel et Marlise, chemin des Celliers 20, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Ballif Sàrl, route des Provins 36, 2087 Cornaux

Emplacement : Parcelle 782, au lieu-dit : "chemin des Celliers", commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Construction d'un couvert à voiture.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 septembre 2023 au 8 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 septembre 2023

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Jaques Wenger, Rue des Mornets 52, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, Place de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1568, au lieu-dit : "Mornets", commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 4 étages

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur extérieure, à la Rue des Mornets 52, sur la parcelle 1568, ban de La Neuveville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 septembre 2023 au 8 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 septembre 2023

Municipalité de La Neuveville



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00
Samedi	Fermé (selon planning)

Ouvertures en soirée

Vendredi 15, 22 et 29 septembre jusqu'à 23h
Samedi soir fermé

Prochaines activités :

Samedi 30 septembre : Fête de la jeunesse
Salle communale du Cheval Blanc à Lamboing de 15h à 21h30 ! En collaboration avec le groupe d'animations du Plateau de Diesse (GAPD). Ouvert aux jeunes de la 7^{ème} à la 11^{ème} Harmos. Au programme, plusieurs ateliers à choix : Hip-hop, Capoeira, sérigraphie, street art, skate/trott, cuisine et coiffure/maquillage... Mais aussi, crêpes-party, démo breakdance (Mateo Prinz), disco et cocktails sans alcool... Prix : 5.- Inscription jusqu'au mardi 26 septembre.

FÊTE DE LA JEUNESSE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023
Salle communale du Cheval Blanc à Lamboing

Clavier des activités de la Fête à la Tente Harmonie

Programme :

- 15h00 - 15h30 Accueil
- 15h30 - 17h00 Atelier CAPOEIRA avec **Mostrando Mineiro**
- 17h00 - 18h30 Atelier HIP-HOP avec **Anna Brooks**
- 15h30 - 18h00 Ateliers libres :
 - Sérigraphie/street art
 - Skate/trottinette
- 16h30 - 17h30 Atelier cuisine
- 17h00 - 18h30 Atelier coiffure/maquillage
- 18h30 - 19h30 Repas : Crêpes Party
- 20h00 - 21h30 Soirée : Démo Breakdance **B-boy Lotus (Mateo Prinz)**
Disco/cocktails sans alcool

Évènement organisé par le GAPD & le CAJ

Talon d'inscription

Nom/prénom : Age : N° tél jeune :
Adresse/localité : N° tél parent :

Je souhaite m'inscrire à l'atelier HIP-HOP
 Je souhaite m'inscrire à l'atelier CAPOEIRA
 Je souhaite m'inscrire aux ateliers LIBRES
(Possibilité de cocher plusieurs cases)

Les inscriptions sont à transmettre au CAJ via whatsapp ou mail jusqu'au mardi 26 septembre
078 400 34 35 @infolecaj.ch

Jeudi 12 octobre : sortie Europapark
Inscription jusqu'au vendredi 6 octobre / Prix : 65.-

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence



Avis de construction

Requérants : Simone Pietro von Allmen, Chemin du Stand 10, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Espace Blanc SA, Rue Louis-de-Meuron 18, 2074 Marin-Epagnier

Emplacement : Parcelle 910, au lieu-dit "Chemin du Stand", commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Création d'une extension à l'entrée existante, au Chemin du Stand 10, sur la parcelle 910, ban de La Neuveville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 septembre 2023 au 15 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 15 septembre 2023

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : SI Friedweg AG, Par M. Roberto De Luca, Rue Centrale 115, 2503 Bienne.

Auteur du projet : GLS Architekten AG, Par M. Nik Liechti, Rue Centrale 115, 2503 Bienne.

Emplacement : parcelle no 162, au lieu-dit "Chemin du Signolet 7", commune de La Neuveville.

Projet : démolition d'une maison à plusieurs logements, construction d'un nouvel immeuble de 6 logements avec garage, création d'un accès par le Nord et de 3 places de stationnement non couvertes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZAVV.

Dérogation : art. 74 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 octobre 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 octobre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue



Nouvelles de l'administration

Berne et Zurich expérimentent la détention provisoire de demain

La détention provisoire impose des conditions très restrictives. Il est donc important pour les cantons de Berne et de Zurich que les services compétents œuvrent dès ce stade en vue d'une réinsertion aussi réussie que possible des personnes détenues. Les deux cantons démarrent un essai pilote pour étudier les possibilités concrètes dans ce domaine. Le projet est soutenu par l'Office fédéral de la justice.

Les personnes en détention provisoire bénéficient de la présomption d'innocence car elles n'ont pas encore été condamnées par un tribunal. Elles sont néanmoins placées dans un environnement très restrictif, qui limite fortement leurs possibilités de contact et d'activité. Les autorités de poursuite pénale recourent à la détention provisoire pour empêcher que des personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction puissent se concerter avec d'autres personnes impliquées, détruire des preuves, manipuler des témoins ou contacter des victimes de façon à peser sur la procédure judiciaire qui suivra.

Mais le placement dans un environnement aussi strict n'est pas sans danger : la détention peut avoir des effets néfastes et compliquer la réinsertion après la libération. C'est pourquoi les cantons de Berne et de Zurich travaillent depuis longtemps sur les conditions proposées dans leurs établissements de détention provisoire afin de mieux les adapter à la diversité des besoins des personnes détenues.

Aujourd'hui déjà, la majorité des personnes en détention provisoire peuvent se déplacer librement dans leur quartier pendant une partie de la journée pouvant aller jusqu'à huit heures en moyenne. C'est ce que l'on appelle l'exécution en collectivité. Il leur est également possible de suivre des formations, d'avoir une activité professionnelle et de faire du sport.

Prévenir de manière ciblée les effets néfastes de la détention
Les deux cantons ont décidé d'aller plus loin. Ils démarrent ensemble un projet pilote qui permettra à des spécialistes de déterminer comment la détention provisoire peut être axée de manière encore plus systématique sur la prévention des effets néfastes de la détention.

"Notre but est d'aider les personnes en détention à maintenir leurs ressources, par exemple leur activité professionnelle, leur logement ou leurs relations, afin de les mettre dans de meilleures conditions en vue de leur future réinsertion", explique la conseillère d'État zurichoise Jacqueline Fehr, directrice de la justice et de l'intérieur. Les personnes détenues auront en outre la possibilité d'exercer davantage leur responsabilité individuelle, par exemple en structurant elles-mêmes leurs journées.

"Dans le cadre de cet essai pilote, nous étudions ce qu'il faut mettre en place pour qu'un maximum de personnes conservent leurs ressources personnelles afin qu'il ne faille pas les restaurer par la suite, après la libération ou lors de l'exécution judiciaire", précise le président du gouvernement bernois en charge de la sécurité Philippe Müller.

Une réinsertion réussie est bénéfique pour tout le monde. Le projet pilote comprend six champs d'action : le placement en détention provisoire et les mesures immédiates qui l'accompagnent ; la gestion des cas ; le travail avec les proches ; la gestion de la transition ; les mesures de maîtrise du stress et des problèmes ; le programme de formation et d'entraînement à l'intention des membres du personnel. Ce dernier se déroulera dans la prison zurichoise de Meilen

L'Office fédéral de la justice a approuvé la réalisation de cet essai pilote, auquel il participe. Le projet, qui dure jusqu'en 2027, bénéficie d'un accompagnement scientifique. Les cantons participants veulent déterminer quels sont les effets positifs des différentes mesures sur l'état de santé et au final sur la resocialisation des personnes en détention provisoire. Les mesures efficaces devront être transposables à d'autres cantons. Une équipe de recherche de l'École polytechnique fédérale et de l'Université de Zurich assure l'évaluation scientifique de l'essai pilote.

La voie est libre pour le démarrage de la construction du Campus Biel/Bienne au printemps 2024

Le canton de Berne est définitivement propriétaire du dernier bien-fonds situé sur le périmètre du campus. Rien ne s'oppose plus à la démolition de l'immeuble et au redémarrage du chantier du Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) au printemps 2024.

 **HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Septembre

Samedis	16, 30	8h00 à 12h
Lundis	18, 25	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le **Samedi 16 septembre 2023**

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉCHETTERIE DE DIESSE
RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX
concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi **16 septembre 2023 de 09h00 à 11h30**, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

DIRECTIVES CONCERNANT LES ORDURES

Pour rappel, l'usage de sacs à ordures rouges est formellement interdit sur tout le territoire communal.

Toute personne ne respectant pas cette interdiction sera immédiatement dénoncée aux autorités compétentes.

Nous en profitons pour vous rappeler que la collecte du plastique ne soit s'effectuer que dans les sacs taxés à cet effet.

Un grand merci pour votre collaboration.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 16 septembre de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

TAILLE AVANT L'HIVER

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2023.**

HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

1 De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

2 De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

3 Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

4 Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

5 Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

1 Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMISSION D'URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Recherche d'un membre dès le 01.10.2023

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, jusqu'au vendredi 29 septembre prochain, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou directement auprès de M. Mathieu Klingler, conseiller en charge du Dicastère de l'Aménagement du territoire et des constructions, et président de la commission, au 076 465 51 90.

CONSEIL COMMUNAL

Avis de construction

Requérants : Bernhard et Rahel Burger, La Citerne 131, 2534 Les Prés-d'Orvin

Auteur du projet : Amstutz Rémy, Longchamps 24, 2534 Orvin

Propriétaires : Bernhard et Rahel Burger, La Citerne 131, 2534 Les Prés-d'Orvin

Projet : Agrandissement de la place à fumier de 104.80 m², dimensions 18.02 m x 2.50 - 5.42 m et 5.50 x 6.08 m, h hors sol max. 1.20 m, récupération des jus de fumier et eaux pluviales dans fosse à purin comme actuellement. Côté SUD-EST du bâtiment sur RF 3103, du ban de Nods, Chemin des Mulets 5, 2518 Nods

Zone : Zone agricole

Dérogation : Art. A154 RCC, distance à la route communale

Dimensions : Suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 08.09.2023

Administration communale

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.

Soutenez-nous.
prosenectute.ch
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3





Plateau de Diesse



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Suite au déménagement dans le nouveau collège des Joncs, une partie du mobilier scolaire n'a pas pu être intégré dans les nouvelles classes.

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met **GRATUITEMENT** à disposition ce mobilier lors d'un

VIDE-CLASSE

vendredi 15 septembre 2023
de 17h30 à 19h

Prêles, vieux collège
Diesse, vieux collège
Diesse, Battoir
Lamboing, école enfantine (complexe du Cheval Blanc)
Lamboing, vieux collège



Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOSBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 3^{ème} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

16 septembre, 30 septembre

L'administration communale

INAUGURATION DU COLLEGE DES JONCS

22 SEPTEMBRE 2023

1. OUVERTURE OFFICIELLE 16H00-18H00

(Ouverture également aux parents d'enfants scolarisés à l'école)

Animation écoliers

Discours de la maire

Animation EJC

Discours du représentant du DIP : Richard Garraux

Animation écoliers

Discours des architectes concepteurs et réalisateurs du projet

Projection du film relatant la construction du bâtiment

Animation écoliers

Inauguration du bâtiment par des personnalités de la commune → ouverture des portes

Visite de la nouvelle école avec les invités

Portes ouvertes de la nouvelle école

Apéritif offert par la commune

Fin de la partie officielle

2. PARTIE RECREATIVE 18H00 -22H00

(Ouvert également à la population)

Trampoline, château gonflable, grimages et animation pour les enfants (clown)

Dès 19h00 : Concert par la fanfare du Plateau

Chanson spéciale par les enfants

Food truck : La Loco, La Canette gourmande, Thai Express Food, Boucherie Jacot

Gaufres, pâtisseries et cafés par les Délices de Marie

Stand de boissons par les GAPD (Groupes d'animation du Plateau de Diesse)

Projection de films (Construction – bois – athlètes)

REMERCIEMENTS AU CLUB PHOTO CHASSERAL

Par ces quelques lignes, le Conseil communal tient à témoigner sa sincère gratitude aux photographes du Club-photo Chasseral pour leur participation active, dans le cadre de la dernière Fête villageoise, pour immortaliser ces moments festifs et les féliciter pour le magnifique travail accompli.

Leur engagement nous est précieux et permet de conserver des souvenirs mémorables de cette manifestation. Le Conseil communal tient à les en remercier chaleureusement.

Vous trouverez les photos sur notre site internet : www.leplateaudediesse.ch

Prêles, le 22.09.2023

Le Conseil communal

ORGANISATION DE LA FÊTE VILLAGEOISE 2024 À LAMBOING

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Lamboing en 2024, la commune est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'administration communale, au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch

Nous vous remercions de vous annoncer d'ici au 6 octobre 2023, afin que nous puissions rapidement mettre sur pied la première séance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale





**ELECTIONS CONSEIL NATIONAL
ET CONSEIL DES ETATS
DIMANCHE 22.10.2023**

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 22 octobre 2023 au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h00.**

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.

N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Frédéric Racine

Administration : Mme Christine Bueche

Bureau de vote **Dimanche 22 octobre 2023 de 09h45 à 12h00**

Membres : M. Maxime Grandjean
M. Raoul Humair

Suppléantes : Mme Malou Immer
Mme Priska Joliquin

Bureau de dépouillement **Dimanche 22 octobre 2023 à 9h00**

Membres : Mme Jacqueline Bolliger
M. Yves Bolliger
Mme Magali Clerc
Mme Damara Röthlisberger

Dimanche 22 octobre 2023 à 9h45

Mme Claudia Bärtschi
Mme Marion Jost
M. Olivier Halter
Mme Céline Habegger

Suppléants : M. Thybaud Jucker
M. Georges Jornod

L'administration communale



Foire de Diesse

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la foire de Diesse aura lieu

le lundi 30 octobre 2023.

Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire ! Prix forfaitaire de 20.- pour les habitants du district.

Renseignements et inscriptions :
gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86.

Soyez les bienvenus !

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE
ÉLECTION COMMUNALE
COMPLÉMENTAIRE DU 1^{er} octobre 2023
(Législature 2022-2025)**

Concernant les élections du 1^{er} octobre 2023, un poste reste encore vacant au Conseil communal, aucun autre candidat ne s'étant présenté dans le délai imparti. La population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 1^{er} octobre 2023 sur le nom du successeur d'un des membres démissionnaires du Conseil communal au 31 décembre 2023. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes, "lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort".

Dès lors, les citoyennes et citoyens de Plateau de Diesse voteront pour la personne éligible de leur choix. Il leur suffira d'inscrire le nom et le prénom de la personnalité qu'ils auront retenue sur le bulletin de vote prévu à cet effet. Sont éligibles "les personnes jouissant du droit de vote dans la commune" (art. 48, lett. a) du Règlement d'organisation (RO) et n'ayant pas déjà de fonction au sein de la

commune (ex. Président des assemblées communales, membres du personnel, ...).

Le Conseil communal

Prêles, le 15 septembre 2023

**DÉCHETTERIE DE DIESSSE
RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX
concerne les villages de
Diesse, Lamboing, Nods et Prêles**

Le samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

FÊTE DE LA JEUNESSE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

Salle communale du Cheval Blanc à Lamboing

Ouvert aux enfants de la 7^{ème} à la 11^{ème} Harmos

Programme :

15h00 - 15h30 Accueil

15h30 - 17h00 Atelier CAPOEIRA avec **Mestrando Mineiro**

17h00 - 18h30 Atelier HIP-HOP avec **Anna Brooks**

15h30 - 18h00 Ateliers libres :

Sérigraphie/street art

Skate/trottinette

16h30 - 17h30 Atelier cuisine

17h00 - 18h30 Atelier coiffure/maquillage

18h30 - 19h30 Repas : Crêpes Party

20h00 - 21h30 Soirée : Démo Breakdance **B-boy Lotus** (Mateo Prinz)

Disco/cocktails sans alcool

Evènement organisé par le GAPD & le CAJ



Talon d'inscription

Nom/prénom : Age : N° tél jeune :

Adresse/localité : N° tél parent :

Je souhaite m'inscrire à l'atelier HIP-HOP

Je souhaite m'inscrire à l'atelier CAPOEIRA

Je souhaite m'inscrire aux ateliers LIBRES

(Possibilité de cocher plusieurs cases)

Prix : 5.- par personne

(ateliers/repas & boissons inclus)

Les inscriptions sont à transmettre au CAJ via whatsapp ou mail jusqu'au mardi 26 septembre

078 400 34 35

@ info@lecaj.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD) La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert
les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf
lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en
pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour
les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de
l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonlyner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au
vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de
14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "**Petites an-
nonces**" présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités,
toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915.
et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.
www.museelaneuveville.ch - museelaneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Biemme, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril
au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.
Visites guidées et locations de salles sur demande
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30
à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois
au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	16.09.2023	20h30	Philippe Lignon
Vendredi	29.09.2023	20h30	Mojo Blues band
Mercredi	4.10.2023	20h00	Catch impro-Warm Up
Samedi	21.10.2023	20h30	Les Fils du facteur
Samedi	28.10.2023	20h30	Jamais sans lui
Dimanche	5.11.2023	17h00	Hands Up
Samedi	18.11.2023	20h30	Diane Tell
Samedi	2.12.2023	20h30	Georges Chelon
Vendredi	8.12.2023	20h30	Cosa Nostra jazz band
Vendredi	15.12.2023	20h30	Gala du 20 ^{ème}
Samedi	15.12.2023	20h30	Gala du 20 ^{ème}
Samedi	13.01.2024	20h30	Yoann Provenzano
Samedi	3.02.2024	20h30	Gwennyn
Samedi	10.02.2024	20h30	Jaël
Samedi	16.02.2024	20h30	Romain Didier
Jeu	29.02.2024	20h30	Pippo Pollina
Vendredi	8.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Samedi	9.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Ve-Sa-Di	15-17.03.2024		Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	19h00	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00	Concert EMJB
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00	Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00	enapARTé

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 15 septembre

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu.

Samedi 16 septembre

14h, mariage à la Blanche-Eglise de Kevin Scherler et
Natacha Serventi.

Dimanche 17 septembre

10h, home Mon Repos. Célébration œcuménique avec
Yannick Salomon, John Ebbutt et Sara Gerger au piano.
Bienvenue à tous dans le nouvel espace près de la café-
téria ! Apéritif.

Mercredi 20 septembre

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander.

14h, rencontre des 9H à Diesse pour un escape game.

Dimanche 24 septembre

10h, culte à la Blanche-Eglise avec la cantatrice Chantal
Cantin, soprano. Une assemblée extraordinaire pour élire
les vérificateurs de comptes suivra.

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23,
j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35, fermé du
17 au 30 juillet

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des

prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 17. September

10.30 Uhr, Bärenplatz Ligerz: Gottesdienst zum 1. Läset-
Sonntag und Bettag. Mit Pfr. Peter von Salis und Super
Swing Trio (Musik).

Pikettdienst

29. Juli bis 29. Oktober: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicale

Dimanche 17 septembre, 10h, église Notre-Dame de
l'Assomption, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte avec animaux et leurs amis

11 / Paroisses

Dimanche 17 septembre, 10h, halle Cantine de Lam-
boing, venez avec votre animal vivre une célébration
au coeur de la nature. Témoignage de la vétérinaire
Michèle Berclaz et de Françoise Bohren avec son chien
guide. Service de voiture (voir ci-dessous)

Dimanche 24 septembre

Culte à La Blanche-Eglise, La Neuveville, 10h

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte
a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre
du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 17 septembre

Culte avec animaux et leurs amis, 10h, halle Cantine de
Lamboing, venez avec votre animal vivre une célébra-
tion au coeur de la nature.

Dimanche 24 septembre

10h, culte régional à La Neuveville.

Mardi 26 septembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au
076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Évangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.
Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

CÉLÉBRATION ŒCUMÉNIQUE A MON REPOS

Dimanche du Jeûne fédéral 17 septembre, à 10h,
chacun est cordialement invité à entrer dans le
home transformé de Mon Repos à La Neuveville.
Vous y découvrirez le nouvel espace au nord de la
caféteria, tout juste encore aménagé encore cette
semaine après de longs travaux : lumineux, fonc-
tionnel, clair et boisé.

Nous y vivrons notre célébration œcuménique avec
les résident/e/s et tous ceux et celles qui voudraient
se joindre à eux pour cette matinée conviviale. Il y
aura Sara Gerber au piano, Yannick Salomon et John
Ebbutt pour un message original et visuel à deux
voix. Un apéritif sera offert pour fêter en beauté un
Mon Repos plus beau qu'avant et le plaisir de se
retrouver ensemble !

Culte avec animaux et leurs amis

Dimanche
17 septembre 2023
à 10h00

A la Halle-
cantine La Côte,
Lamboing

Partagez
ce moment
spécial avec
votre animal



Parking à disposition

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel
d'urgence

Tél. 145 Intoxications,
appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les
enfants et les jeunes

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité,
également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de
Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch